

portées dans son administration proviennent de ses ennemis, ses ennemis sont donc en majorité. — Quoi! s'écrieront donc ces mêmes ennemis, nous voyons que vous n'avez fait que ce que les autres gouverneurs ont fait: vous avez favorisé une minorité, vous avez obtenu les suffrages de cette même minorité; mais dites nous, milord, si c'est pour cela que nous vous avons envoyé en Canada? Où sont, que disent, que font les quatre cent mille Canadiens dont vous devez entendre les plaintes?

Nous pensons que Lord Brougham aura beau jeu s'il veut lâcher son amère et caustique bile sur Lord Durham et sur la procession de ses quelques mignons. En cette occasion, il fallait tout ou rien; mais la manie de quelques individus de voir leurs noms dans les journaux, de parader avec drapeaux, rubans, &c. les aveugle souvent et les fait desservir, par un zèle mal entendu, ceux qu'ils croient honorer. Lord Durham qui les remerciera ici, mettra la main sur son cœur, leur prodiguera "les sentiments qui l'agitent," "l'émotion," "le plaisir," "l'orgueil de se voir entouré de corps si respectables" et de tout ce qu'on entend en toute occasion publique, aura peut-être lieu plus tard de regretter ces nuées démonstrations d'une grande douleur.

#### EVASION DE PRISONNIERS POLITIQUES.

Il paraît que la citadelle de Québec, si vantée comme le *nec plus ultra* des fortifications de l'Amérique, n'est pas, après tout, si hermétique qu'on le veut bien dire, ni les fameuses gardes de la reine si vigilantes que le nom qu'elles portent pourrait le faire supposer; car cinq des prisonniers politiques qu'on y avait placés sous une garde stricte, comme en un lieu sûr, ont, sans beaucoup de difficultés et dans l'intervalle d'une nuit, trouvé les moyens de s'en échapper. Voici jusqu'ici comment on l'explique en général. Theller, Dodge et quatre autres prisonniers politiques étaient enfermés dans une casemate devant laquelle deux sentinelles étaient sans cesse placées. La casemate était outre cela cernée par une rangée de pieux de la hauteur de 12 pieds.

Les prisonniers, après avoir scié un des barreaux de leur fenêtre descendirent dans la cour puis escaladèrent la palissade, et à l'aide de la corde du mât de pavillon qu'il détachèrent, ils se glissèrent au bas du mur qui fait face à la ville. L'un d'eux n'eut pas le courage de faire cette descente et resta dans la citadelle. Hier deux d'entr'eux furent arrêtés dans une auberge de la rue du Jardin et un autre sur les Plaines au pied de la tour no. 1. On trouva sur lui des limes et des scies au moyen desquelles il est probable qu'ils firent leur sortie; il était blessé. Il ne reste donc en liberté jusqu'à présent que Theller et Dodge dont on n'a pas de traces. Dans tout ceci l'on n'a pas encore pu expliquer ce que faisaient les sentinelles qui devaient les surveiller. Quelques personnes disent que l'une d'elles a déserté avec les prisonniers, ce qui n'est pas encore établi et que les autorités militaires tiennent secret. Une enquête fort sévère est, dit-on, établie à ce sujet.

Dans la journée d'hier les recherches les plus strictes et l'on peut même dire les plus vexatoires ont été faites dans presque toutes les maisons de la ville et d'une partie des faubourgs, mais en particulier chez Mr. Morin dont la troupe et la police ont occupé et occupent encore aujourd'hui la demeure. On nous dit même que l'on a coupé à coups de haches son plancher, on ne sait trop pourquoi. Le couvent des Ursulines fut aussi strictement visité. On raconte que lorsque la police accompagnée de soldats entra tout-à-coup dans le jardin du couvent, une des religieuses, effrayée de cette soudaine apparition, s'enfuit et se cacha dans une petite maison où sont renfermés les outils aratoires; les hommes de la police et les soldats s'élançèrent de ce côté et malgré ses cris l'en tirèrent brutalement et ne la laissèrent aller que lorsqu'ils eurent reconnu leur erreur.

Il nous semble que de pareilles recherches dans une telle maison, la dernière où des prisonniers pourraient se réfugier, eussent au moins dû être faites avec tous les égards qu'une aussi respectable institution mérite. Les deux nuits dernières, les portes de la ville, excepté la fausse entrée de la rue Lamontagne, furent fermées dès huit heures du soir.

Nous prenons la vérité où nous la trouvons et l'article suivant de la *Gazette anglaise de Québec*, de lundi en contient beaucoup:

"Nos voisins des Etats-Unis prennent leur revanche sur nous au sujet de la loi-lynch, des émeutes etc. L'émeute récente à Halifax, dans laquelle des soldats et des matelots furent concentrés, et l'exécution par le feu des effigies du premier ministre de

la reine et du secrétaire par l'entremise duquel ses instructions sont légalement et constitutionnellement transmises aux colonies, fournissent de fertiles sujets à la déclamation, et nous trouvons que ces procédés sont surtout blâmés par les journaux qui furent les plus chauds à censurer leurs propres gens sur leur intervention dans les affaires du Canada. Quelques uns d'entr'eux disent "nous en apprenons." Nous croyons avoir fait de grands progrès dans la pratique honteuse dont ils parlent. Les insultes à Lord Gosford et à Sir John Colborne sur la rivière Chambly, l'antoinne d'urnier, la destruction de la maison de madame St. Jacques; la violence envers madame Prevost; les charivaris et les menaces par des hommes armés contre des officiers publics; les dommages faits aux propriétés dans divers comtés, les saisies et la destruction; les exercices militaires sans autorisation légale; la violence faite à l'imprimerie du *Vindicateur* le 6 Novembre dernier; le meurtre de prisonniers et les récentes exécutions en effigie à la connaissance et sous les yeux de la magistrature et d'une garnison anglaise sont autant de parties et de pièces du fameux code du juge Lynch ou loi de la palissade; et nous ne savons pas si dans le même intervalle et proportionnellement à la population cette pratique n'a pas été plus étendue qu'aux Etats-Unis. Chez nous, c'est d'autant plus honteux que nous avons de plus grands moyens de repression et que nous vivons sous un gouvernement où l'exécution de la loi est confiée à une autorité qui n'est pas forcée d'avoir recours pour son existence à de fréquentes élections populaires."

L'arrestation récente d'un étranger, connue ici sous le nom de JOHN BRITISH ELIOTCH, BARON FRANKLINE, a causé grande sensation dans notre ville où chacun avait pu voir ou connaître cet individu. Comme il arrive d'ordinaire, la rumeur publique s'est emparée d'un fait qui s'éclaircira peut-être plus tard, l'a roulé, roulé jusqu'à ce que, semblable à une boule de neige, il ait acquis une forme extraordinaire et gigantesque, chacun a fait son histoire qu'il a ajoutée à celle de son voisin en sorte que des circonstances simplement suspectes d'abord, ont servi de base au roman le plus compliqué, entrecardé d'événements affreux, d'incidents inexplicables etc. etc. Nous attendrons pour en parler que l'opinion de l'esprit public se soit un peu apaisée et que de plus grands détails que ceux que nous possédons jusqu'à ce jour puissent donner une explication satisfaisante de l'anecdote qui se trouve aujourd'hui dans toutes les bouches.

Les autres journaux sont plus ou moins remplis d'adresses à Lord Durham et de ses réponses, ou de longues dissertations sur la dernière proclamation. On peut trouver et on trouve ordinairement dans le *Fantasque* le résumé de notre opinion sur l'état de nos affaires. Dans un moment de mauvaise humeur contre nos lecteurs nous avons failli leur donner la longue proclamation d'adieu de Lord Durham, mais réflexion faite, nous aimons mieux, en l'absence de nouvelles et d'événements intéressants, glaner quelques extraits des journaux et ouvrages français que nous devons à la politesse de nos amis trans-atlantiques.

On montre actuellement chez Mr. J. Venner St. Roch un serpent-à-sonnettes fort curieux. Le propriétaire n'a jamais vu cet animal prendre aucune nourriture en sorte qu'on est porté à le croire immortel. Cependant on assure que ce n'est point celui-là qui tenta Eve; mais c'est peut-être son cousin.

Il paraît d'après le paragraphe suivant qu'on trouve dans le *Populaire* que les autorités à Montréal ont grande frayeur de se faire étriller cet hiver:—

ETRIILLES SUSPECTES:—Depuis qu'on nous a parlé des préparatifs des révoltés, des 25,000 farceurs qui arrivent sur les lignes du Haut-Canada, et de toutes les gentilleses, pour ne pas dire autre chose, qu'on peut inventer afin de faire croire à la possibilité d'une insurrection générale, notre police est aussi précautionneuse que nos ultra-loyaux; elle voit des transports de canons partout, et nous serons bien heureux si elle ne s'imagine point que la pipe caractéristique de JEAN-BAPTISTE, est une arme à feu. Il y a quelques soirées que le lieutenant Comeau observa une couple de caisses qui lui parurent contenir des fusils, sur un chariot appartenant à un nommé Durocher, de St. Charles, qui fut compromis pendant la dernière rébellion. Le lieutenant de police n'étant pas compétent pour exiger l'ouverture des boîtes, alla chercher l'un des officiers des douanes, qui a seul le droit d'examiner les ballots suspicieux. On courut après Mr. Durocher, qui ne se savait pas cependant; on ouvrit ses boîtes, et l'on trouva dedans... lecteurs vous allez frémir sans doute, car vous pensez, avec raison, que ce devait être au moins une machine infernale dans le genre de celle de Fieschi, que le correspondant du *Herald* veut absolument faire revenir de l'autre monde pour aider les scélérats dans leurs projets infernaux. Eh bien donc, puisqu'il faut vous le dire, car certainement vous devez être